

Dossier certifié conforme par le Président(e) et annexé à la présente délibération du Grand Anancy du 19 décembre 2024 arrêtant l'élaboration du PLUI HMB.
La Président(e),
Frédérique LARDET.

PROCÉDURES

Elaboration du PLUI-HMB arrêté le

ECHELLE	PROCÉDURES		
	Modification	Modification simplifiée	Révision
1:40 000			

Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2023

Stationnement

- Secteur E1
- Secteur E2
- Secteur E3
- Secteur E4
- Secteur E5
- Secteur E6

Zonage

- Limites de zones

Bâti

- bâti dur
- bâti léger

